

Pour M. le Dasen

M. le directeur académique,

Le SE-Unsa 31 propose chaque année des améliorations dans l'organisation des procédures de mobilité des personnels des écoles.

Nous l'avons répété lors du dernier CTSD (le 18 décembre) sur le bilan du « mouvement » précédent dans notre département.

Les nouvelles modalités de gestion, organisées par le ministre et mise en œuvre par M. le Recteur, n'ayant pas permis que le SE-Unsa 31 exprime ses propositions et demandes pour les personnels que nous représentons, **nous vous les rappelons ci-dessous.**

Les propositions de vos services (annoncées au groupe de travail académique du 1^{er} février) ont déjà repris certaines de nos demandes.

Nous espérons que les demandes suivantes sauront aussi vous convaincre qu'elles améliorent le fonctionnement de la procédure de mouvement.

Les demandes du SE-Unsa 31

Sur le calendrier et l'information

- Dans l'intérêt du service et des personnels, nous souhaitons que chaque enseignant connaisse son établissement **avant les vacances d'été** (résultat du mouvement début juin et une procédure rapide et simple pour les TRS).
- Que tout le calendrier soient précisées dans la circulaire (saisie des vœux, date de vérification, de contestation, de résultat, calendrier pour les TRS...)
- Pour une information complète des personnels, nous souhaitons que des réunions d'informations soient proposées aux personnels.

Sur la circulaire – des changements de forme

- Que la dénomination des zones de l'écran 2 soit modifiée. Écrire « Toulouse... » alors qu'il n'y a pas la commune de Toulouse crée de la confusion. « Haute-Garonne... » serait plus juste.
- Il faudrait harmoniser le nom pour T.R.S.. Ne pas écrire « Titulaire remplaçant de Secteur » dans la circulaire ne correspond ni à l'appellation dans le logiciel ni au lexique qui précise « Titulaire de Rompus de secteurs »

Sur la circulaire – les mesures de carte scolaire

- Lorsqu'un poste est supprimé, nous demandons qu'un volontaire puisse bénéficier de la priorité (de mesure de carte scolaire). C'est d'ailleurs la règle appliquée par le rectorat pour les collèges et lycées.

- Pour quelques collègues, il n'y a que des inconvénients à être « bloqué » sur un poste. Le SE-Unsa demande qu'un enseignant titulaire de son poste puisse ne plus être titulaire de ce poste. Il participerait au mouvement comme « participant obligatoire ».

Pour les directeurs-directrices

- Pour un enseignant, directeur à l'année, le SE-Unsa demande la possibilité (dès lors qu'il est inscrit sur la L.A.) d'être titularisé sur le poste s'il le demande. A défaut, nous demandons qu'au moins une bonification (par ex : 10 points) lui soit attribuée pour le poste qu'il occupe, s'il le demande.

- Lorsqu'un poste est supprimé dans une école cela peut avoir une incidence sur la rémunération et le régime indemnitaire des directeurs d'école. Nous demandons dans ce cas, que le directeur, s'il le souhaite, puisse bénéficier d'une priorité de carte scolaire pour retrouver un groupe similaire. S'il ne souhaite pas bénéficier de cette MCS, nous demandons qu'il bénéficie d'un maintien de rémunération pour ses bonifications indiciaires l'année scolaire qui suit la fermeture de la classe.

Sur la circulaire - Les vœux géographiques

- Nous souhaitons que les vœux géographiques soit possible pour chaque type de poste (directions, Ulis...)

- Nous souhaitons également que le fonctionnement de ces vœux soient connus et écrit dans la circulaire.

Sur la circulaire - le congé parental

Depuis 2015, le congé parental n'entraîne pas la perte de son poste, pour un an. Nous demandons d'enlever cette limite de « UN an » ; que les enseignants restent titulaires, le temps du congé.

C'est d'ailleurs la règle appliquée par le rectorat pour les collèges et lycées.

Sur l'affectation des TRS

Si les « principes d'affectation sur le poste » sont compris ; les modalités de mise en œuvre ne sont plus opérantes.

Créées pour un fonctionnement avec des TRS dans quelques circonscriptions et seulement une dizaine à chaque fois, les règles ne marchent pas pour plus de 600 collègues. Le mouvement 2019, puis 2020 l'a largement démontré.

Pour le SE-Unsa, il semble plus rapide et plus simple d'affecter "en direct" entre 20 et 40 collègues dans chacune des 25 circonscriptions... plutôt que fabriquer des supports (qui devront être défaits pour les TRS à temps partiel) pour 700 personnes, puis les affecter un à un, par des services départementaux déjà surchargés...

- Nous proposons que les affectations se fassent dans chaque circonscription, à l'image de la procédure utilisée pour les PES.